



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le recteur de l'académie de Lyon

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié, concernant l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique, pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs certifiés du privé ;

ARRETE

ARTICLE 1er - La composition de la commission chargée d'émettre un avis sur le recrutement par la voie contractuelle des travailleurs handicapés dans le corps susvisé ouvert au titre de l'année 2023/2024 est fixée ainsi :

- Madame Corine Benucci, inspectrice pédagogique régional Etablissement et Vie scolaire.
- Madame Carine Perrin, responsable Formation 2nd degré – Lauréats ETP – Master MEEF 2D ISFEC Notre-Dame / campus Oratoire.
- Madame Sandrine Cornut, responsable du pôle des affaires médicales et correspondante handicap de l'académie.

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé au bulletin d'informations rectorales.

Fait à Lyon, le 31 mai 2023

Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
Directrice des ressources humaines

Stéphanie De Saint Jean